

Dans l'Allier, des mutilés, parfois relayés par le maire de leur commune écrivent au préfet pour obtenir des renseignements sur les écoles de rééducation. Voir par exemple Ernest Cognet, ancien soldat mutilé habitant à Meillers ou Gilbert Forest agriculteur de Périgny qui ayant perdu une jambe à la guerre désire apprendre le métier de coiffeur.

Source : Archives départementales de l'Allier, cote 3 R 30

Beillers le 15 octobre 1916



Monsieur le préfet

Etant réformé n° 1 à
la suite de blessure de
guerre je désirerais entrer
dans une école de rééducation

Veuillez avoir l'obligeance
de me faire parvenir les
renseignements nécessaires
afin de transmettre ma
demande

Agrez, monsieur le

préfet mes respectueuses
salutations

Cognet Ernest
à Montcoulon de Meillers
par Noyant (Allier)

CABINET
DU
PRÉFET



PRÉFECTURE DE L'ALLIER

Moulins, le 16.10.16

Expédié le 16 /10/16

Manner (Coquet Saint
à Montconlon
Moulins)

En réponse à votre demande du
1) courant j'ai l'honneur de vous transmettre, sous pli,
un "guide à l'usage des maîtres et étudiants de
la France" qui vous donnera tous les renseignements
utiles en vue de votre admission dans un
Centre de l'éducation professionnelle.

Respectueusement,
Recercy.

Perigny, 7 mai 1916



M. soussigné, Gilbert Forest, âgé de 22 ans,
né à Lezvilley (Allier), le 24 décembre 1893,
soldat au 28^e Chasseurs Alpins, amputé de la
jambe droite à la suite de blessure de guerre reçue
en Alsace, le 20 avril 1915, désire entrer
dans une école de rééducation pour y apprendre le
métier de coiffeur.

La privation de ma jambe me met dans l'impossi-
bilité de continuer à travailler la terre avec mes
parents qui exploitent la ferme des Grandes Brosses
sis. à Perigny.

Forest

Tu pour légalisation de la signature
de Gilbert Forest apposé plus
haut.

PERIGNY, 7 mai 1916

Le Maire
Pamely



PERIGNY

7 mai 1916



Monsieur le Préfet,



J'ai l'honneur de vous transmettre
la demande d'un mutilé de la guerre
habitants notre Commune et de
vous prier de vouloir bien
faire ce qui dépendra de vous
pour que Gilbert Forest
reçoive satisfaction



Le Maire,

Daneely

10 mai 1916

Monsieur de Sérigny

du 7 mai concernant
~~demande de congé~~

faire connaître que

En réponse à votre communication,
~~En conséquence~~

J'ai l'honneur de vous

M. Gilbert Forest,

quinté de la guerre, qui désirerait entrer

dans un centre de rééducation professionnelle

pour y apprendre le ~~profession~~ métier de

Coiffeur, doit ~~adresser~~, conformément

aux instructions ministérielles, adresser à

demande d'admission, au ~~Ministère~~ Ministère

de l'Intérieur (Direction des ~~travaux~~ travaux et

de l'hygiène publique - 1^{er} Bureau), s'il

est actuellement en convalescence dans

les foyers.

Le Ministère lui recommandera

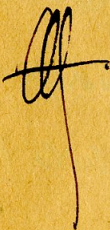
~~et lui donnera~~

tous les renseignements nécessaires

à ce sujet.

→

Y'ajoute, à titre d'informations,
que la liste des ~~qui à Bourges et à Nevers~~ centres de
rééducation professionnelle qui m'a été
lécemment communiquée comporte deux
œuvres départementales à Nevers et à
Bourges où le métier de coiffeur figure
parmi les professions qui y sont ~~lécemment~~
enseignées. /.

10-1-16 

Avant même la fin de la guerre, à Moulins, une école pour les mutilés ouvre ses portes le 1er février 1917. Son directeur Monsieur Fleury le confirme au préfet dans cette lettre du 26/01/1917.

Source : Archives départementales de l'Allier, cote 3 R 30

ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCES

PRIX MODÉRÉS, A FORFAIT

E. Fleury

DIRECTEUR

1, RUE DU REGARD, 1

5 place de la République

MOULINS (ALLIER)



Moulins, le 26 Janvier 1917.

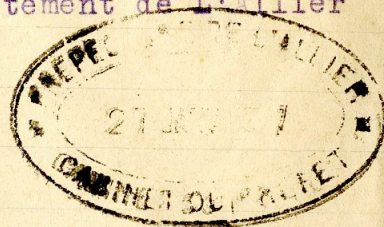
PETITE ÉCOLE PRATIQUE

de Commerce, de Comptabilité
et de Sténo-Dactylographie
pour jeunes gens et jeunes filles



A Monsieur le Préfet du Département de l'Allier

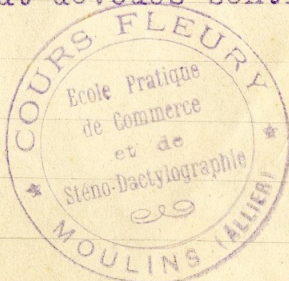
Monsieur le Préfet,



Comme confirmation à l'audience que vous avez eu l'obligeance de m'accorder, il y a huit jours, j'ai l'honneur de vous informer que j'ouvre le 1^{er} Février prochain, une Ecole de Mutilés dans mon établissement, 5, Place de la République. Les cours auront lieu tous les jours, l'après midi, de 1 heure $\frac{1}{2}$ à 4 heures $\frac{1}{2}$ et se feront sur les matières suivantes : Anglais, Allemand, Italien, Espagnol, Commerce, Droit commercial, Code de commerce, Exportation, Importation, Comptabilité, Sténo - Dactylographie.

J'adresse par ce même courrier, et dans ce sens, une circulaire, à monsieur le Maire et à Messieurs les Directeurs des hopitaux de Moulins.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes meilleurs et tout dévoués sentiments.



E. Fleury